

Communauté de Communes La Grandvallière

Procès-Verbal du conseil communautaire

Du 16 Avril 2024

Présents : AUGER Yvan, BAUDURET Jean-Claude, BENOIT Michel, BOUCHOT Nathalie, CART-LAMY Jocelyne, CHARTON Jean-Jacques, CLEMENT Robert, CUBY Tanguy, DELACROIX Jean-Luc, FAIVRE Liliane, FICHOT Christine, GRAPPE Bernadette, JARNO Pascal, JEUNET Mélanie, MICHELLI Patricia, PIRAZZI Philippe, PIRON Hervé, RICHARD Jean, RIGOULOT Marie-Pascale, ROUX Damien, SCHIAVONI Laure, SILVA Anne-Laure, VESPA Françoise

Absents excusés : BRUNEEL Christian, BOURGEOIS Thierry,

Absents :

Ont donné pouvoir : BRUNEEL Christian à AUGER Yvan
BOURGEOIS Thierry à CHARTON Jean-Jacques
COTTER Marie-Angélique à CART-LAMY Jocelyne
NOUVELOT Ghislaine à RIGOULOT Marie-Pascale

Secrétaire de séance : BAUDURET Jean-Claude

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 Mars 2024 : 26 voix pour et 1 abstention

1. Autorisation pour lancer une étude assainissement collectif – Diagnostic technique administratif et financier

La Présidente explique que la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, précise que la compétence eau et assainissement sera exercée par les EPCI de manière optionnelle à partir du 1^{er} janvier 2018 et de manière obligatoire à partir 2026.

Un diagnostic technique, administratif et financier préalable sur les 8 systèmes d'assainissement qui pourraient faire l'objet d'un transfert de compétences.

Cette étude semble importante pour anticiper ces changements

Pour réaliser cette étude, il est proposé de mandater le SIDEC qui a déjà réalisé une étude préalable en 2017

L'étude consiste à mettre à jour le programme pluriannuel d'investissement qui avait été établi lors de l'étude précédente et de rédiger aussi un bilan financier et administratif (ETP concernés, tarifs en vigueur, emprunts en cours, amortissement des biens, CA) .

La Présidente propose :

D'AUTORISER l'étude préalable au transfert de la compétence assainissement

DE MANDATER le SIDEC pour diagnostic technique, administratif et financier préalable sur les 8 systèmes d'assainissement

De DONNER pouvoir à la Présidente pour signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier ;

PREND note que les frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sont fixés forfaitairement à 6 429.90 € HT

→**Vote** : 26 voix pour,(1 délégué n'a pas participé au vote étant arrivé en retard)

2. Attribution appel d'offre Maitrise d'œuvre- Espace Santé

Madame La Présidente explique que la consultation en procédure adaptée restreinte avec auditions a été lancée le 18/12/2023 par le SIDEC en sa qualité de mandataire ;

5 candidatures ont été reçues. A l'issue de l'analyse des candidatures, 3 ont été admises à remettre une offre. Après une audition qui s'est tenue le 27/02/2024, les 3 offres ont été reçues le 15/03/2024 et analysées.

Le cout prévisionnel global des travaux est estimé à 566 460 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur les éléments de mission suivants, tels que définis dans le Livre IV du Code de la Commande Publique :

Tranche ferme : DIAG / APS / APD / PRO / AMT / EXE / DET / AOR / OPC / SSI

Tranche optionnelle 1 : Mission de simulations thermique dynamique (STD)

Tranche optionnelle 2 : Mission analyse de cycle de vie (ACV)

Considérant les différentes offres reçues et plus particulièrement celle de AD+ Architectes Designer pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation de l'ancien presbytère en maison de santé à Saint Laurent en Grandvaux, proposant un forfait provisoire de rémunération de 72 339.45 € HT soit un taux d'honoraires de 12.77 % sur un coût prévisionnel global des travaux estimés à 566 460 € HT.

Madame la Présidente propose de retenir l'offre de AD+ Architectes Designer pour un forfait provisoire de 72 339.45 € HT y compris les tranches optionnelles 1 et 2 et d'autoriser le président du SIDEDEC à passer et à signer le marché correspond ainsi que toutes les pièces afférentes.

Elle précise que le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre sera ajusté en forfait définitif à l'issue de l'approbation de l'Avant-Projet Définitif et que la dépense ainsi engagée sera comprise dans l'affaire citée en référence, et s'engage à en assurer le financement.

→**Vote** : 26 voix pour, (1 délégué n'a pas participé au vote étant arrivé en retard)

3. **Désignation du SIDEDEC en qualité de délégué à la protection des données et signature d'une convention**

Suite au débat, les élus souhaitent demander au SIDEDEC une offre incluant les communes.
Ce sujet de donne donc pas lieu à délibération

4. **La Communauté de Communes La Grandvallière : organisation territoriale, scénarii et suite de la réflexion**

Madame La Présidente explique depuis le résultat de la consultation des conseils municipaux, certains maires réclament aussi que le conseil communautaire puisse, lui aussi exprimer, un avis quant à la question de la réalisation d'une étude sur les avantages et inconvénients du système « commune communauté » appliqué à la Grandvallière.

La présidente explique également à l'assemblée que la Station des Rousses et Haut Jura Arcade réfléchissent à une grande communauté de communes. Ils souhaitent connaître l'avis de la Grandvallière. Nous sommes en attente d'une invitation officielle pour participer à une rencontre des 16 maires concernés pour connaître et définir le projet.

Un maire d'une commune de la Grandvallière a annoncé avoir entamé une réflexion sur retrait éventuel de la communauté de communes. Un tel retrait ferait que la communauté de communes passerait sous le seuil des 5 000 habitants

Dans ce contexte, certains maires réclament aussi que le conseil communautaire puisse, lui aussi exprimer, un avis sur les scénarii et questionnements

- Sur le souhait ou non de conserver l'entité Grandvaux
- Sur la façon d'envisager le rapprochement avec toute autre communauté de communes

Après un tour de table de chaque conseil, *il est proposé aux conseillers de se prononcer sur la réalisation d'une étude*

pré figurative d'ici la fin du mandat, pour connaître les avantages et inconvénients des scénarii suivants :

- *Modification du périmètre de la communauté de communes*
- *Création de communes nouvelles – Commune-communauté*
- *Rattachement à une autre communauté de communes*

L'étude permettra d'avoir des données chiffrés et techniques sur l'impact financier, fiscal, Rh, ...

La présidente propose le lancement d'une étude *pré figurative d'ici la fin du mandat, pour connaître les avantages et inconvénients des scénarii suivants : Modification du périmètre de la communauté de communes/ Création de communes nouvelles – Commune-communauté/Rattachement à une autre communauté de communes*

→**Vote** : 25 voix pour, 2 abstentions (BAUDURET Jean-Claude, BOUCHOT Nathalie)

Séance levée 21h30